

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 38 CONCERNANT EURONEXT NV

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

✂

EURONEXT NV

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 16 MAI 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTIONS 3 et 4 : Quitus**

Analyse

Les résolutions proposées ne font pas l'objet d'un vote bloqué ce qui va dans le bon sens (à la différence de sociétés qui insèrent l'approbation du quitus au sein même d'une résolution d'approbation des comptes).

Toutefois, de façon générale, soumettre le quitus au vote ne semble pas favorable à la défense des intérêts des actionnaires : les actionnaires ne disposent pas à ce stade de l'ensemble des éléments pour juger efficacement du bien-fondé de cette approbation qui n'est d'ailleurs imposée par aucune disposition. En outre, l'approbation du quitus aux membres du conseil de surveillance et du directoire, inefficace semble-t-il au regard de la jurisprudence, ne pourrait, en toute hypothèse, qu'affaiblir la position d'actionnaires souhaitant postérieurement intenter une action sur la base de leur responsabilité.

▪ **RESOLUTION 13 : Programme de rachat d'actions**

Analyse

La résolution autorise dans la limite de 10% du capital, le rachat par la société de ses propres actions. La loi néerlandaise permettant l'utilisation de ce type d'autorisation en période d'offre publique, cette autorisation peut constituer une mesure de défense contre les OPA.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I C 1

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

GOVERNANCE

1- Composition du conseil d'EURONEXT NV

Le conseil de surveillance d'EURONEXT NV comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 66,7% de membres libre d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										Dir.	Ad	Audit	Nom	Rem
	Dick Sluimers	Président	Libre d'intérêts	100%	M	66	NL	3	2020	0	3		P	
	Luc Keuleneer	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	100%	M	58	BE	1	2022	0	1	M		
	Lieve Mostrey	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	92%	F	57	BE	5	2022	0	1		M	P
	Padraic O'Connor		Libre d'intérêts	100%	M	69	IE	1	2022	0	1			M
	Franck Silvent	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	92%	M	46	FR	2	2020	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Ramon Fernandez		Libre d'intérêts	69%	M	51	FR	4	2023	1	2		M	M
	Manuel Ferreira da Silva		Libre d'intérêts	92%	M	62	PT	7	2022	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jim Gollan		Libre d'intérêts	92%	M	62	UK	4	2023	0	1	P		
	Kerstin Günther		Libre d'intérêts	92%	F	51	DE	3	2020	0	1	M		

2- Spécificités

- La société, de droit néerlandais, n'offre pas à ses actionnaires le vote de certaines résolutions :
 - L'assemblée générale n'intègre pas de vote sur les conventions réglementées (pas de publication d'un rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces conventions),
 - L'ordre du jour ne prévoit pas de vote sur la politique de rémunération des dirigeants ;
 - S'agissant des rémunérations des dirigeants, seule une modification de la politique de rémunération conduirait à l'inscription à l'ordre du jour d'une résolution.
- L'ordre du jour de l'assemblée générale ne fait pas l'objet d'une publication au BALO.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PAGNIEZ